

Logements d'utilité publique

Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »

But

La Confédération doit promouvoir davantage la construction et la rénovation des logements bon marché.

Situation actuelle

En Suisse, la majeure partie de la population vit dans des logements en location. Depuis une dizaine d'années, les prix des loyers ont tendance à augmenter. Au cours des trois dernières années, les prix ont toutefois augmenté de manière moins importante que lors des années précédentes. Cette tendance a plusieurs causes. Parmi celles-ci figurent, la bonne situation économique, la croissance démographique ainsi que la demande de logements qui en découle.

La Confédération soutient les logements bon marché. D'une part, elle promeut des rénovations permettant d'économiser l'énergie. D'autre part, elle encourage la construction de **logements d'utilité publique**. Aujourd'hui quatre pourcents des logements sont d'utilité publique.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la Confédération et les cantons encourageront davantage la construction et la rénovation des logements bon marché. Cet objectif sera atteint grâce aux modifications suivantes:

- À l'avenir, la Confédération ne soutiendra les rénovations que si les locataires actuels peuvent rester dans le logement avec un loyer similaire.
- Les cantons et les communes ont un droit de préemption sur les biens immobiliers appartenant à la Confédération ou à des entreprises liées à la Confédération (p. ex. les CFF).
- Les cantons et les communes peuvent introduire un **droit de préemption** afin de promouvoir la construction de logements d'utilité publique.

Avec ces changements, au moins dix pourcents de tous les nouveaux logements construits devront être d'utilité publique. Si l'initiative est refusée, la Confédération mettra à disposition davantage d'argent pour que la part de logements d'utilité publique reste la même qu'aujourd'hui.

Logements d'utilité publique

Dans un logement d'utilité publique, les locataires ne paient qu'un loyer correspondant aux coûts réels. Les propriétaires ne font donc pas de bénéfice avec les loyers. Les logements d'utilité publique sont construits par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, par exemple des coopératives d'habitation, des fondations et des associations.

Droit de préemption

Les titulaires d'un droit de préemption ont la possibilité d'acheter un bien immobilier avant qu'il ne soit mis au concours public pour des tiers.

Oui

Arguments des partisans

- De nombreux ménages dépensent trop pour leur loyer. Des logements bon marché sont donc nécessaires.
- Un plus grand nombre de logements d'utilité publique empêche les loyers trop chers.
- La construction de logements d'utilité publique est bénéfique pour tous. Les locataires bénéficient d'une plus grande sécurité en matière de bail et les quartiers davantage d'offres.

Non

Arguments des opposants

- L'initiative va trop loin. Il existe déjà assez de logements à des prix abordables.
- L'initiative implique des coûts élevés et d'importants frais d'administration. La Confédération devra mettre beaucoup plus d'argent à disposition pour la construction de logements d'utilité publique.
- La promotion des maîtres d'ouvrage d'utilité publique nuirait à la concurrence.

Opinion du gouvernement

Conseil national



non

56 oui
140 non
0 abstentions

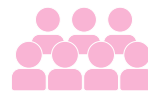
Conseil des États



non

13 oui
30 non
1 abstention

Conseil fédéral



non



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici : easyvote.ch/logements